

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021**

**C.M. 21.12**

**Date de convocation :** 10 décembre 2021  
**Date d'affichage :** 10 décembre 2021  
**Compte-rendu succinct :** 20 décembre 2021

**Nombre de Conseillers :**  
**En exercice :** 35  
**Présents :** 28  
**Votants :** 35

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

**ETAIENT PRESENTS :** M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE – M. BEKKOUCHE - MMES DENIS - NEMO - M. VILLALBA-MOLERO - MME EUDE – M. AUMARD – MME SIMONOT - MM. MORENCY - OLIVEIRA - GUEGUEN - MME JACQUEMART - M. PROST - MME LINDAYE – MM. MARTINVILLE - EUDE – MME SOLTY – M. CORNAND - MME LAMRI – M. MOHAMED - MME GARAULT - MM. LEBON - MENDY - CARVALHO - MMES JANIAUD-VERGNAUD (A PARTIR DE 20H40) - KLEIN-POUCHOL – LAAGUID

**ETAIENT REPRESENTES :** M. AHOUANSOU (POUVOIR M. BEKKOUCHE) – MME MAZZOLENI (POUVOIR M. EUDE) - MME MONDIERE (POUVOIR M. AUMARD) - MME OUBOUYA (POUVOIR MME NEMO) – MME BAKIR (POUVOIR M. VILLALBA-MOLERO) – MME PHENBOUPHA (POUVOIR M. CARVALHO) – MME JANIAUD-VERGNAUD (POUVOIR MME JACQUEMART JUSQU'A 20H40) – M. BOUCHET (POUVOIR MME DENIS)

**SECRETAIRE :** MME JACQUEMART

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

APPROBATION A L'UNANIMITE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE  
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 21-11-32 – TARIFICATION DE L'EVENEMENT EWEEK FESTIVAL
- 21-11-33 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET L'ASSOCIATION UNION DES MUSULMANS DE TORCY 77 (UMT77) DU LOCAL SIS 16 BIS AVENUE DE LINGENFELD
- 21-11-34 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE POUR POURSUIVRE LE PROJET LECTURE ET PETITE ENFANCE
- 21-11-35 – AVENANT N°2 AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS CONCLU AVEC LA SOCIETE SMACL (EXPOSITION IDENTITES ARTISTES ET ZSP ARTOTHEQUE)
- 21-11-36 – LIGNE DE TRESORERIE 2021 – SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE D'UN MONTANT DE LIGNE DE 2 000 000 €
- 21-11-37 - AVENANT N°3 AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS CONCLU AVEC LA SOCIETE SMACL (REVISION SUPERFICIE)
- 21-11-38 - AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONCLU AVEC LA SOCIETE SMACL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**21-12-01 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022.

\*\*\*\*\*  
**21-12-02 – BUDGET VILLE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°3 du budget de l'exercice 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
70		- 100 000,00
73		100 000,00
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

\*\*\*\*\*  
**21-12-03 – BUDGET 2022 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour engager, liquider et mandater de l'investissement sur l'exercice 2022 suivant le détail ci-après :

Chapitre	Nature	Libellé / Objet	Budgété 2021	Autorisation 2022
20	Immo incorporelles	Etudes (hors opération)	567 623,00	134 000,00
dont	202	Frais réalisation docs urbanisme	33 500,00	10 000,00
	2031	Frais d'étude	438 333,00	30 000,00
	2033	Frais d'insertion	3 240,00	0,00
	2051	Concessions et droits similaires, logiciels, licences	92 550,00	90 000,00
21	Immo corporelles	Travaux sur l'exercice comptable (hors op.)	4 538 297,70	1 100 000,00
dont	2138	Autres constructions	740 300,00	950 000,00
	2183	Autres immobilisations corporelles	55 220,00	150 000,00
23	Immo en cours	Avances versées sur commandes	140 000,00	35 000,00
dont	238	immo. corp.	140 000,00	35 000,00

\*\*\*\*\*  
**21-12-04 - RAPPORT SUR LE PRINCIPE D'UNE CONCESSION POUR LE MARCHE COMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer le service public du marché communal d'approvisionnement sous forme d'affermage pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

\*\*\*\*\*  
**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**CONTROLE DE GESTION**

**21-12-05 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - PHASE 8.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 voix contre et 33 voix pour), approuve le projet d'extension du système de vidéo-protection sur la commune de Torcy et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière pour ce projet, auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2022.

\*\*\*\*\*

**21-12-06 - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

- M. LE LAY-FELZINE
- Mme NEMO
- Mme LAMRI
- Mme LINDAYE
- M. GUEGUEN
- M. BOUCHET

\*\*\*\*\*

AFFAIRES GENERALES

**21-12-07 - REVISION DES TARIFS LIES AUX CONCESSIONS DES CIMETIERES, DES COLUMBARIUMS, DES PLAQUES D'IDENTIFICATION AU JARDIN DU SOUVENIR, DES CONCESSIONS DOTEES DE CAVEAUX, AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** les tarifs ci-après :

Concession terrain 15 ans	325.63 €
Concessions terrain de 30 ans	542.39 €
Concession columbarium 15 ans	674.07 €
Concession columbarium 30 ans	1 029.95 €
Plaques d'identification du jardin du souvenir	28.25 €

- **FIXE** le montant des concessions dotées d'un caveau :
- 1 place à un montant de 647 €
- 2 places à un montant de 712 €
- 4 places à un montant de 842 €

\*\*\*\*\*

**21-12-08 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ; décide de rémunérer les agents recenseurs sur les feuilles enquêtées pour l'année 2022, comme suit :

- Tournée de reconnaissance : 30,00 €
- Feuille de logement : 1,90 €
- Bulletin individuel : 1,40 €

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**21-11-09 - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 voix contre et 33 voix pour), décide d'adopter la proposition d'organisation du temps de travail.

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DE L'URBANISME**

**21-12-10 - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, définit les modalités de la mise à disposition du public en Mairie du projet de modification simplifiée n°2 du PLU aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la direction de l'Urbanisme et pour une durée d'un mois du 21 février au 26 mars 2022.

\*\*\*\*\*

**21-12-11 - AJUSTEMENT MINEUR N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ajustements mineurs devant être portés à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne concernant le secteur de l'Arche Guédon à Torcy.

\*\*\*\*\*  
**21-12-12 - CESSION BNP PARIBAS / COMMUNE DE TORCY DE 18 EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT SITUÉS SUR LE LOT 9 B DE LA ZAC CNT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir en VEFA les dix-huit places de stationnement sur le lot 9b de l'opération de renouvellement urbain du quartier de l'Arche Guédon pour un montant de 388 800€.

\*\*\*\*\*  
**21-12-13 - DENOMINATION DE VOIES SUR LA PHASE OUEST DE LA ZAC DES COTEAUX DE LA MARNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les noms suivants :

- Rue Valériane depuis l'entrée de ZAC pour desservir les lots 1, 2a et 2b
- Rue Cardamine le long du lot 3d
- Rue Azuré entre les lots 3a et 3b
- Rue Piéride entre les lots 3b et 3c
- Rue Amaryllis reliant la rue Piéride à la rue Valériane

\*\*\*\*\*  
**21-11-14 - CESSION AFUL LES ALLÉES DE TORCY / COMMUNE DE TORCY DE LA PARCELLE AI 174 ET SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir la parcelle AI 174 à l'euro symbolique et de la classer dans le domaine public communal.

\*\*\*\*\*  
**21-12-15 - CESSION A BATIGERE EN ILE DE FRANCE DES COQUES COMMERCIALES SITUÉES SUR LES PARCELLES AC17 (NOUVELLEMENT CADASTRÉE AC 208 et 209) ET AC18 –SOUS CONDITIONS RESOLUTOIRES ET PAIEMENT ÉCHELONNÉ**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de cession à BATIGERE EN ILE DE FRANCE des lots de copropriété n°3 à 13 de la parcelle AC17 et des lots n°1 et 2 de la parcelle AC 18 sises passage de la Mogotte au prix de 950 000 € sous conditions résolutoires et avec un règlement échelonné : 83.40 % du montant total à la signature de l'acte correspondant à 792 300 € et le solde de 157 700 € à la libération effective des lots 8 (boulangerie) et 11 (tabac) début 2022.

\*\*\*\*\*  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35 le dix-sept décembre deux mille vingt-et-un.

---

Le Maire  
**Guillaume LE LAY-FELZINE**

